



Offre achat mais pression de la famille pour annuler

Par **patchoulol**, le **10/03/2021** à **16:52**

Bonjour,

Je suis dans une situation complexe quant à l'acquisition d'un bien immobilier (terrain agricole) :

Lors de l'achat de ma maison il y a un an, j'étais intéressée également par la parcelle d'un terrain jouxtant le mien. J'ai d'abord eu un accord de principe oral de la part du propriétaire, mais priorisée aux travaux, je n'ai pas acquis cette parcelle tout de suite. Lorsqu'un an après je le recontacte pour lui faire une proposition d'achat, celle-ci est acceptée de suite. L'offre acceptée et signée est chez le notaire en attendant un rdv pour la signature du compromis de vente (j'attends d'être recontactée).

Mais voilà qu'une semaine après, j'apprends que sa fille (ma voisine) déménage et a "promis" cette parcelle aux acquéreurs de sa maison. Elle m'accuse maintenant d'abus de faiblesse car je suis allée au domicile de son père et réclame qu'on divise le terrain. A savoir qu'elle était au courant depuis le début que je serai ultérieurement intéressée par cette parcelle. Les acquéreurs de sa maison à qui elle a donné m'ont numéroté et insistent également pour faire un partage du terrain. Chose que n'ai pas envie de céder.

J'aimerais connaître les risques et les recours svp, sachant que le notaire est le même pour la parcelle et sa maison.

Merci beaucoup

Par **youris**, le **10/03/2021** à **18:53**

bonjour,

vous répondez qu'il existe un acte établi chez un notaire et qu'il lui appartiendra de prouver l'abus de faiblesse de votre vendeur, en ajoutant que le notaire garantit l'efficacité de son acte.

que dit exactement cet acte signé chez le notaire avant le compromis.

vous renvoyez votre voisine et ses acquéreurs à votre notaire.

salutations